



CP161205 83J01

COMMISSION PERMANENTE

Réunion du 5 DÉCEMBRE 2016

L'an deux mil seize et le lundi cinq décembre à 10 h 30, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est réunie à l'Hôtel du Département, sur la convocation et sous la présidence de M. Philippe MARTIN, Président du Conseil Départemental.

Etaient présents : M. X. BALLENGHIEN, Mme N. BARROUILLET, M. G. CASTET, Mmes M-M. DALLA-BARBA, C. DEJEAN-DUPEBE, C. DUCARROUGE, P. ESPERON, MM. R. FRAIRET, M. GABAS, C. LAPREBENDE, P. MARTIN, Mmes Y. RIBES, H. ROZIS LE BRETON, C. SALLES, M. C. TERRAIN, Mmes L. TOISON, G. BIEMOURET, M. B. KSAZ, Mme C. BOUE, M. P. DUPOUY, Mme F. CASALE, M. B. GENDRE, Mme C. DASTE-LEPLUS, M. F. DUPOUEY, Mme L. LABEDAN et M. J-P. SALERS.

Excusés ou absents : M. C. BOURDIL et Mme I. TINTANE.

N'ont pas pris part au vote :

OBJET : Voeu relatif à la polyclinique des Chênes d'Aire sur Adour.

-
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, dont notamment les articles L. 3111-1 et suivants relatifs à l'organisation des départements ;
 - VU la délibération du Conseil Départemental du 2 avril 2015, donnant délégation de compétence à la Commission Permanente ;
 - VU le rapport du Président du Conseil Départemental du Gers ;
 - VU l'avis de la commission organique compétente ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

La Commission Permanente décide :

- d'adopter, à l'unanimité, le vœu relatif à l'avenir de la Polyclinique des Chênes d'Aire-sur-l'Adour, présenté par M. Philippe MARTIN, Président du Conseil Départemental, ainsi qu'il suit :

« Depuis de très nombreuses années, la Polyclinique des Chênes d'Aire-sur-Adour rencontre des difficultés financières.

Le 9 décembre prochain, le Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan doit statuer sur l'avenir de l'établissement, dont le redressement judiciaire avait été prolongé de 6 mois.

Compte-tenu du statut de cette polyclinique, le Conseil Départemental du Gers n'est pas habilité à émettre un avis sur les offres de reprise, que celles-ci émanent d'un groupe privé ou du secteur public.

Néanmoins, l'Assemblée Départementale, réunie ce jour en Commission Permanente, tient à exprimer son inquiétude face à une possible fermeture de la Polyclinique des Chênes et à la disparition de plusieurs services indispensables à la sécurité et à la santé des Gersois.

De très nombreuses communes de l'Ouest Gersois bénéficient des interventions du service des urgences d'Aire-sur-Adour, dans le cadre d'une convention passée entre les Agences Régionales de Santé (ARS) Occitanie et Nouvelle Aquitaine. Si cette polyclinique ou ses services venaient à disparaître, la sécurité des Gersois pourrait-elle encore être garantie, alors que plusieurs interventions récentes ont déjà révélé la fragilité du système existant ?

De plus, la disparition de la Polyclinique des Chênes, si elle devait se confirmer, aura également une incidence négative sur la politique de lutte contre la désertification médicale engagée par le Conseil Départemental et l'Ordre des médecins du Gers.

Aussi, les élus de l'Assemblée Départementale :

- *expriment leur solidarité à l'égard des 160 salariés de la Polyclinique des Chênes,*
- *demandent le maintien d'un service d'urgences à Aire-sur-l'Adour,*
- *rappellent l'importance de disposer à proximité de l'Ouest Gersois d'un établissement médico-chirurgical,*
- *demandent au Préfet du Gers de porter ce vœux à la connaissance du Préfet des Landes et de l'ARS de la Région Nouvelle Aquitaine. »*

Le Président,

Philippe MARTIN.

Délibération transmise et reçue en Préfecture le - 6 DEC. 2016

Le Président du Conseil Départemental certifie que la présente délibération a été affichée le
et sera publiée au Recueil des Actes Administratifs du mois de Décembre 2016. - 6 DEC. 2016